



Rabat, le 19 décembre 2014

Communiqué sur la cérémonie de passation du régime d'autorisation administrative au régime d'inscription ordinale.

Une cérémonie officielle de passation du régime d'autorisation administrative au régime d'inscription ordinale a été organisée le Jeudi 18 décembre 2014 au siège du Secrétariat Générale du Gouvernement.

Cette cérémonie historique a été marquée par la présence du Secrétaire Général du Gouvernement, du Ministre de la Santé, du Président du Conseil National de l'Ordre des médecins dentistes du Maroc (CN OMDM) et du Conseiller juridique auprès du CN OMDM ainsi que de hauts responsables des deux Ministères et de l'Ordre National des Médecins Dentistes du Maroc (O.N.M.D.M.).

La passation au régime d'inscription ordinale, marque une ère nouvelle dans l'histoire de la profession de médecine dentaire au Maroc, et constitue l'aboutissement des nombreux chantiers organisationnels et structurants enclenchés ces dernières années par l'O.N.M.D.M. Elle démontre toute la confiance dont bénéficie l'O.N.M.D.M. auprès du Gouvernement de notre Pays.

Pour l'Ordre National des Médecins Dentistes
Le Président du Conseil National
Dr. Mohammed Jerrar
0662 76 84 44

